



UNAIDS/PCB(15)/04.7
21 mai 2004



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Quinzième réunion
Genève, 23-24 juin 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire:

Création éventuelle d'un Bureau du CCP

Résumé d'orientation

La 14^{ème} réunion du CCP, qui s'est tenue à Genève en juin 2003, a demandé, par sa recommandation 34 : "... que le Secrétariat, en consultation avec le Président et le Vice-Président du CCP, soumette pour décision à la prochaine réunion du CCP le mandat, les rôles, les fonctions et la composition d'un Bureau du CCP, s'il est souhaitable d'en établir un." Le but de la création d'un Bureau est de maximiser l'efficacité et l'efficacé du CCP.

Depuis la dernière réunion du CCP, une série de consultations a eu lieu sur les questions ci-dessus avec tous les groupes constitutifs du CCP (Etats Membres, Coparrainants et ONG). A la suite de ces consultations, un consensus s'est dégagé concernant les principes, le mandat, les rôles et fonctions d'un éventuel Bureau. Pour ce qui est de sa composition, cinq options ont été examinées et la plupart des opinions exprimées convergent sur deux options.

Suite à donner lors de cette réunion

Le CCP est invité à adopter/approuver les points suivants:

1. Principes directeurs

Flexibilité, transparence, ouverture en matière de communication, efficacité du fonctionnement et création à un coût minimum.

2. Mandat, rôles et fonctions

- coordonner le programme de travail du CCP pendant l'année ;
- assurer le fonctionnement harmonieux et efficace des sessions du CCP ;
- faciliter la transparence dans le processus décisionnel ;
- préparer l'ordre du jour du CCP et recommander l'emploi du temps et l'ordre dans lequel les points sont examinés ;
- donner des avis sur la documentation du CCP, le cas échéant ;
- faciliter les communications et coordonner les consultations entre ses membres, et collaborer avec le Secrétariat de l'ONUSIDA sur les questions à l'ordre du jour ; et
- assumer d'autres fonctions, selon les besoins exprimés par le CCP.

3. Composition

Choisir l'une des deux options suivantes :

- (i) Président du CCP, Vice-Président du CCP, Rapporteur, un représentant des Coparrainants et un représentant des ONG/PVS ;
- (ii) Président du CCP, Vice-Président du CCP, représentation de chacun des groupes régionaux restants, un représentant des Coparrainants et un représentant des ONG/PVS.

4. Calendrier

Période d'essai de deux ans puis examen.

I. Rappel des faits

La 14^{ème} réunion du CCP, tenue à Genève en juin 2003, a examiné la question de la création d'un Bureau du CCP. Certains membres ont appuyé cette idée de création d'un bureau pour aider le CCP et son Président dans l'exercice de leurs fonctions, notant toutefois que les dépenses de fonctionnement de ce bureau devraient être réduites au minimum, et qu'il devrait servir à améliorer la transparence, les interactions et les consultations entre les différents partenaires. D'autres membres ont cependant mis en doute la création d'un tel bureau tant que la clarté ne serait pas entièrement faite sur sa composition, ses responsabilités, ses modalités décisionnelles et son lien avec le CCP. En conséquence, la recommandation suivante (No. 34) a été adoptée : « *Le CCP demande que le Secrétariat, en consultation avec le Président et le Vice-Président du CCP, soumette pour décision à la prochaine réunion du CCP le mandat, les rôles, les fonctions et la composition d'un Bureau du CCP, s'il est souhaitable d'en établir un.* »

Au titre du suivi de cette recommandation, les Président et Vice-Président du CCP et le Secrétariat de l'ONUSIDA ont engagé des consultations avec les Etats Membres et les observateurs du CCP, les Coparrainants et les ONG sur la création éventuelle d'un Bureau du CCP. En automne 2003, des informations ont été réunies sur la composition, les responsabilités, les modalités décisionnelles des bureaux des Coparrainants et des consultations ont eu lieu avec les anciens Présidents du CCP sur les questions nécessitant des décisions entre les sessions. Une première proposition a été préparée par les Président et Vice-Président du CCP et distribuée en février 2004 à tous les groupes constitutifs du CCP (Etats Membres, Coparrainants et ONG), afin de recueillir leurs avis sur la question. Le 5 mars 2004, au cours d'une réunion en Zambie, les Président et Vice-Président du CCP et le Secrétariat ont examiné et résumé les résultats de toutes les consultations, qui ont été présentés à toutes les Missions au cours d'une réunion d'information le 25 mars 2004. A la suite de la discussion qui a eu lieu à cette occasion ainsi que d'autres observations recueillies ultérieurement, la présente note a été préparée pour soumission au CCP.

II. Résultats des consultations

Etats Membres

Des consultations avec les Etats Membres (membres du CCP et observateurs) ont eu lieu au cours des derniers mois. Les premières réactions obtenues indiquent qu'un bureau serait susceptible d'accroître la visibilité politique de l'ONUSIDA et constituerait un bon mécanisme de consultation avant et après les réunions du CCP. La nécessité de prendre en compte la stratégie globale de l'ONUSIDA, notamment en ce qui concerne ses rapports avec le Fonds mondial et l'OMS a été relevée. Plusieurs pays ont toutefois estimé qu'il n'est important de disposer d'un Bureau que s'il répond à une nécessité opérationnelle claire et se révèle aussi efficace et peu coûteux que possible, afin d'aider le Président du CCP et le Secrétariat. Un Etat a estimé que la création d'un Bureau du CCP n'était pas nécessaire, mais que s'il devait s'en créer un, il devrait se composer d'un Président, d'un Vice-Président et d'une représentation de deux autres régions. Un autre Etat a considéré qu'il se pourrait bien qu'un bureau constitue un niveau supplémentaire de consultation, dont les avantages n'étaient pas évidents et qu'il conviendrait peut-être d'envisager un mécanisme plus simple.

D'autres réactions ont été recueillies auprès des Etats Membres lors de la réunion d'information de l'ONUSIDA à l'intention des Missions à Genève, tenue le 25 mars 2004, au cours de laquelle les Président et Vice-Président du CCP ont présenté la question de la création éventuelle d'un Bureau du CCP. Lors de cette réunion, certains Etats Membres ont émis l'opinion qu'il était nécessaire d'assurer une représentation régionale. D'autres ont estimé qu'une

telle représentation (analogue à celle en vigueur à l'OMS) signifierait la mise en place d'un 'mini-CCP', ce qui impliquerait des coûts importants. Un Etat a souligné que, étant donné que le but de la création d'un Bureau du CCP n'était pas politique, mais visait plutôt à améliorer l'efficacité du CCP, une représentation régionale n'était pas nécessaire en soi. En général, on a convenu que le Bureau du CCP devrait subir une période d'essai afin de déterminer s'il constitue ou non un mécanisme viable ou utile.

Coparrainants

Le premier projet du 8 février 2004 a été présenté aux Coparrainants par les Président et Vice-Président du CCP à une date ultérieure. Les Coparrainants ont dans l'ensemble estimé qu'il était souhaitable de disposer d'un bureau, mais qu'il était préférable qu'il reste de taille modeste, soit habilité à conseiller, guider et orienter la préparation du CCP, à faciliter la communication entre les membres du CCP, y compris entre les sessions, et à faciliter la collecte d'information. Il a été suggéré que le Président du Comité des Coparrainants représente ces derniers au sein du bureau. Il a également été proposé qu'une des ONG membres du CCP fasse partie du bureau. Les Coparrainants ont estimé qu'il était nécessaire que les régions soient représentées dans le bureau, par exemple grâce au fait que le Président et le Vice-Président du CCP et le représentant des ONG proviennent de régions différentes. Il a en outre été proposé que le Secrétariat de l'ONUSIDA serve de secrétariat au bureau.

ONG

Des consultations avec les ONG membres du CCP ont eu lieu à la mi-mars 2004. Après une discussion approfondie, les ONG ont appuyé à l'unanimité l'idée de créer un bureau, notant qu'il améliorerait la communication entre les parties intéressées. Les ONG ont soutenu l'option d'un bureau composé des Président et Vice-Président du CCP, d'un représentant des Coparrainants et d'un représentant des ONG. Ces dernières ont insisté sur la nécessité de maintenir les coûts au minimum, sans créer de lieu de travail séparé ni d'infrastructure supplémentaire et de procéder, dans toute la mesure du possible, aux rencontres/communications par des moyens électroniques (courriel, conférences téléphoniques). La plupart des Etats Membres et des Coparrainants disposant de représentants à Genève, les ONG ont indiqué qu'elles étaient prêtes à participer à ces réunions par le biais de conférences téléphoniques.

III. Examen des Bureaux des Organes directeurs des Coparrainants¹

Les Président et Vice-Président du CCP ont demandé qu'une analyse des Bureaux des Organes directeurs des Coparrainants soit réalisée, afin d'étayer le dialogue. Cette analyse donne en résumé les conclusions suivantes :

1. Coparrainant sans bureau

La Banque mondiale est le seul Coparrainant sans bureau. Le Conseil de la Banque dans son intégralité comprend 24 membres représentant 184 Etats Membres. Il se réunit deux fois par semaine, durant toute l'année. Même en l'absence d'un bureau officiel, les Doyen et Co-Doyen du Conseil peuvent prendre certaines mesures, par exemple créer un groupe de travail et proposer des choix de groupes de travail. Le Doyen préside en outre la réunion mensuelle du Comité d'orientation qui examine et définit le programme de travail du Conseil. Le Conseil travaille en collaboration étroite avec le Président et avec les hauts gestionnaires de la Banque. Les comités du Conseil et d'autres groupes comme les comités ad hoc et les groupes de travail formulent des recommandations mais ne prennent pas de décisions. Le Conseil de la Banque

¹ Pour plus de détails, veuillez vous référer aux tableaux des Bureaux des Organes directeurs des Coparrainants figurant en Annexe.

mondiale est situé dans les locaux de la Banque et toutes les dépenses de fonctionnement – dotation en personnel, bureaux et déplacements – sont financées par le budget de la Banque.

2. Coparrainants avec un bureau à coût zéro

Les Fonds et Programmes des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF) ont tous des bureaux pour leurs organes directeurs respectifs. Le bureau se compose en général d'un Président (niveau ambassadeur), de quatre ou cinq Vice-Présidents régionaux (niveau ambassadeur ou suppléant) et d'un haut représentant membre du Secrétariat. Les membres du bureau contribuent de façon déterminante à faciliter la tâche du Conseil exécutif, en coordonnant les consultations au sein de leurs groupes régionaux respectifs, et entre les groupes régionaux, et en travaillant aux côtés du Secrétariat entre les sessions sur les questions à l'ordre du jour. Les bureaux se réunissent une fois par mois (plus si nécessaire), mais n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ils ne nécessitent aucune dépense régulière, à l'exception de certains frais occasionnels de représentation, le cas échéant. Des solutions similaires sont adoptées pour les bureaux de l'ONUDC et de l'UNESCO. Le cas échéant, ils ont une représentation plus large. Dans le cas de l'ONUDC, un Bureau élargi, représenté par le Président, le Vice-Président et le Rapporteur, se compose de cinq présidents de groupe régional, du Président du G77 et du Président de l'UE. Dans le cas de l'UNESCO, le Bureau est composé d'un Président, des six Vice-Présidents représentant les groupes régionaux, des Présidents des commissions et comités du Conseil exécutif et du Directeur général de l'UNESCO.

3. Coparrainants avec un bureau impliquant soutien administratif et dépenses

Les Coparrainants ayant un bureau de ce type sont l'OMS, le PAM et l'OIT. Le Bureau de l'OMS, par exemple, consiste en un «Comité directeur» comprenant les Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif (choisis par les membres régionaux) et un Rapporteur. Le groupe se réunit deux fois par an, et a pour seule et unique tâche d'établir l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif (CE). Le bureau n'a pas de pouvoir décisionnel. Pour ce qui est des dépenses, le Président du CE de l'OMS dispose d'un bureau dans le bâtiment de l'OMS et peut compter sur un appui administratif lorsqu'il en a besoin. Le Bureau du PAM est composé d'un Président, d'un Vice-Président, et de trois autres membres représentant toutes les régions. La présidence change chaque année ; deux grands partenariats l'assument à tour de rôle – Afrique, Asie, et Amérique Latine et Caraïbes dans un groupe ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Europe orientale dans l'autre. L'OMS comme le PAM offrent à leurs bureaux respectifs l'espace de travail et les installations nécessaires. Le bureau tient des réunions tous les mois, auxquelles s'ajoutent le cas échéant des réunions ad hoc avec l'appui de tout le secrétariat. L'OIT a deux bureaux : i) son Bureau formel est composé des Membres de l'Organe directeur ; ii) son Bureau informel est composé des membres de son Bureau officiel, plus six coordonnateurs régionaux. Les bureaux de l'OIT fournissent des services de secrétariat ainsi qu'un espace de travail au Président de l'Organe directeur. Ce dernier perçoit des honoraires et il est aux côtés du Directeur général lors des grands événements politiques, notamment lors de certaines visites dans les pays lorsqu'il y est invité. En outre, les frais de voyages et les indemnités des membres du bureau sont assumés par l'OIT.

IV. Options pour un Bureau du CCP

Sur la base des consultations qui ont été tenues avec les Etats Membres, les Coparrainants et les ONG, ainsi que de l'analyse des Bureaux des Coparrainants, les principes directeurs, mandat, fonctions et options suivants ont été retenus pour la composition du bureau.

Principes directeurs

La création éventuelle d'un Bureau du CCP renvoie à certains principes qui sont : l'efficacité dans le fonctionnement, la souplesse, la transparence et des coûts modestes. Tous les partenaires ont globalement approuvé ces principes, en particulier la souplesse, la transparence, l'augmentation des opportunités de dialogue et l'ouverture en matière de communication.

Mandat, rôles et fonctions proposés

Suite à l'examen des Bureaux des organes directeurs des Coparrainants, il est conseillé qu'un Bureau du CCP n'ait aucun pouvoir décisionnel, sauf autorisation explicitement concédée par le CCP, concernant les questions de fond, mais qu'il joue principalement un rôle consultatif ; il ne prendrait que les décisions de nature à faciliter le travail du CCP et à favoriser le dialogue et la communication ainsi que sur des questions de procédure. Ce mandat proposé a été approuvé par toutes les parties.

En ce qui concerne les questions de fond, le bureau pourrait uniquement formuler des recommandations à l'intention du CCP. Il doit constituer un organe consultatif et facilitateur, En outre, s'il peut encourager les communications entre les Membres du CCP, le bureau devra également consulter les Observateurs, notamment lorsqu'il formule des recommandations à l'intention du CCP.

Compte tenu de ces éléments, le mandat de cet éventuel Bureau pourrait consister à :

- coordonner le programme de travail du CCP pendant l'année ;
- assurer le fonctionnement harmonieux et efficace des sessions du CCP ;
- faciliter la transparence dans le processus décisionnel ;
- préparer l'ordre du jour du CCP, et recommander l'emploi du temps et l'ordre dans lequel les points seront examinés ;
- donner des avis sur la documentation, le cas échéant ;
- faciliter les communications et coordonner les consultations entre ses membres, et collaborer avec le Secrétariat de l'ONUSIDA sur les questions à l'ordre du jour ; et
- assumer d'autres fonctions, selon les besoins exprimés par le CCP.

Composition

A titre d'exemple, la composition des Bureaux des organes directeurs des Coparrainants a déjà présenté les caractéristiques suivantes : présidence tournante, un ou plusieurs Vice-Présidents, représentants de gouvernement, et/ou représentants régionaux. Le Président et le Vice-Président du CCP proposent d'examiner les formules suivantes :

- maintien du statu quo ;
- le Président du CCP et Vice-Président du CCP
- le Président du CCP, le Vice-Président du CCP, un représentant des Coparrainants, et un représentant des ONG
- le Président du CCP, le Vice-Président du CCP, plus deux autres représentants de gouvernement, dont un faisant office de rapporteur ; et
- le Président du CCP, le Vice-Président du CCP, un représentant de chacun des groupes régionaux restants, un représentant des Coparrainants, et un représentant des ONG.

L'opinion de la plupart des partenaires convergent sur deux options concernant la composition du bureau. La première option repose sur un bureau composé des Président et Vice-Président du CCP, de représentants de chacun des groupes régionaux restants, d'un représentant des Coparrainants et d'un représentant des ONG/PVS. Le Rapporteur du CCP pourrait être un des

membres représentant un Etat. Dans l'autre option, il y aurait les Président et Vice-président du CCP, un représentant des Coparrainants et un représentant des ONG/PVS. Plusieurs Etats ont également indiqué que le Rapporteur du CCP devrait être ajouté à cette deuxième option. En outre, il est proposé de soumettre l'option choisie à une période d'essai.

Coûts

Il est proposé de n'attribuer aucun montant pour couvrir les dépenses courantes du bureau. Toutefois, la charge de travail accrue pour ses membres et pour le Secrétariat, pourrait entraîner d'autres conséquences. De plus, il y aura probablement aussi certains frais de représentation.

A la suite des consultations avec les Etats Membres, les Coparrainants et les ONG représentées au CCP, un consensus a été atteint sur la plupart des questions ci-dessus. Pour ce qui est de la composition proposée, les opinions exprimées convergent sur deux options. En outre, il a été jugé utile de créer un Bureau pour une période d'essai de deux ans. Il a été généralement estimé que les coûts d'un bureau devraient être réduits au minimum et dans le cadre du budget ordinaire du Secrétariat de l'ONUSIDA. Dans un premier temps, aucun espace de travail permanent ne devrait lui être attribué et il ne devrait être envisagé que si la nécessité s'en fait sentir pour le maintien de ses opérations. Il a également été noté que la participation des ONG au bureau entraînerait probablement des dépenses et qu'il conviendrait d'explorer les voies et moyens de les couvrir.

V. Le CCP est invité à :

Le CCP est invité à adopter/approuver les points suivants:

1. Principes directeurs

Flexibilité, transparence, ouverture en matière de communication, efficacité du fonctionnement et création à un coût minimum.

2. Mandat, rôles et fonctions

- coordonner le programme de travail du CCP pendant l'année ;
- assurer le fonctionnement harmonieux et efficace des sessions du CCP ;
- faciliter la transparence dans le processus décisionnel ;
- préparer l'ordre du jour du CCP et recommander l'emploi du temps et l'ordre dans lequel les points sont examinés ;
- donner des avis sur la documentation du CCP, le cas échéant ;
- faciliter les communications et coordonner les consultations entre ses membres, et collaborer avec le Secrétariat de l'ONUSIDA sur les questions à l'ordre du jour ; et
- assumer d'autres fonctions, selon les besoins exprimés par le CCP.

3. Composition

Choisir l'une des deux options suivantes :

- (i) Président du CCP, Vice-Président du CCP, Rapporteur, un représentant des Coparrainants et un représentant des ONG/PVS ;
- (ii) Président du CCP, Vice-Président du CCP, représentation de chacun des groupes régionaux restants, un représentant des Coparrainants et un représentant des ONG/PVS.

4. Calendrier

Période d'essai de deux ans puis examen.

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> – Président (niveau ambassadeur) – 4 Vice-Présidents (niveau ambassadeur) – Haut représentant de l'UNICEF (Dir. Ex. ou son représentant) – Représentant du Secrétaire du Conseil d'administration <p>Le Président et les Vice-Présidents sont choisis pour un an, dans les 5 Groupes régionaux de l'ECOSOC².</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les membres du bureau contribuent de façon déterminante à faciliter la tâche du Conseil d'administration, en coordonnant les consultations au sein de leurs groupes régionaux respectifs, et entre les groupes régionaux, et en travaillant aux côtés du Secrétariat entre les sessions sur les questions à l'ordre du jour. – Le Président garde le contact avec le Président du Conseil d'administration ou avec les autres fonds et programmes pour ce qui est des messages communs et questions connexes. 	Mensuel (plus fréquent si nécessaire).	Pas de pouvoir décisionnel, mais facilite le processus de prise de décision	Aucun.

² Afrique, Asie, Europe orientale, Amérique latine et Caraïbes, Europe occidentale et autres.

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
PAM	<ul style="list-style-type: none"> – Président – Vice-Président – 3 autres membres (toutes les régions représentées) <p>La Présidence change chaque année entre deux grands partenariats (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes et OCDE, Europe orientale).</p> <p>Par de réélection du Président (sauf circonstances spéciales).</p> <p>Le Vice-Président devient Président au cours de l'exercice suivant.</p>	<p>Facilite un fonctionnement efficace et efficient du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> – planification stratégique des travaux du conseil ; – préparation et organisation des réunions du conseil ; – encouragement au dialogue ; – facilitation de la communication entre les sessions ; – conseils au Secrétariat ; – maintien de la circulation de l'information entre les membres de chaque liste électorale ; – examen rétroactif de chaque réunion du conseil avec le Secrétariat du Conseil, pour faire en sorte que toutes les questions à suivre (en particulier celles touchant aux préoccupations des diverses délégations) ont été correctement identifiées ; – planification de la succession aux postes de Président et Vice-Président, afin de garantir un processus de sélection sans difficultés et une période d'apprentissage suffisante pour le nouveau Président ; – autres fonctions selon les avis/demandes du conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> – réunions mensuelles plus réunions spéciales, si nécessaire, avec le plein appui du Secrétariat (lieu, documents, interprétation, rapport) ; – consultations régulières sur certains sujets (au cours des réunions mentionnées ci-dessus, mais aussi par courriel et conférences téléphoniques). 	<p>Le bureau n'a aucun pouvoir décisionnel sur les questions de fond, mais peut prendre des décisions susceptibles de faciliter les travaux du Conseil.</p>	<p>Une ligne du budget ordinaire du PAM permet de couvrir les dépenses du bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> – interprétation lors des réunions ; – traduction des documents (en quatre langues) ; – appui administratif complet (y compris personnel de secrétariat) ; – voyages pour se rendre aux réunions du conseil ; – déplacements sur le terrain.

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
<p>PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Président (niveau ambassadeur, rotation entre les 5 groupes régionaux ; durée 1 an) ; – 4 Vice-Présidents (niveau conseiller ou Premier secrétaire ; rotation entre les 5 groupes régionaux ; durée 1 an, peut être réélu pour une 2^{ème} année). <p>(Chaque membre est choisi par le conseil au sein de chaque groupe régional de l'ECOSOC ; le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats suit ses propres dispositions internes de rotation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Préparation et organisation des réunions du conseil (peut, entre autres, examiner les questions liées à l'ordre du jour des réunions, à la documentation, à la structure des réunions) ; (contribue à mettre en avant les questions et recommandations sur lesquelles le conseil doit se pencher et agir) ; – Facilitation de la transparence en matière de prise de décisions ; – Promotion du dialogue ; – Compte-rendu au conseil concernant ses délibérations. 	<ul style="list-style-type: none"> – Réunions une fois par mois ou moins au niveau ambassadeur ; – Réunions généralement tenues dans les bureaux du Président. Le Chef du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD participe aux réunions du bureau ; d'autres hauts fonctionnaires ou administrateurs techniques participent aux réunions si nécessaire ; – Lors des sessions du conseil, une réunion quotidienne du bureau a lieu afin d'examiner/réviser les résumés d'information, d'aménager l'ordre du jour, etc. ; – Communications par courriel et autres, y compris entre les membres du bureau. 	<p>Pas de prise de décisions sur les questions de fond. Le bureau facilite cependant la prise de décisions, car des consultations ont lieu dans les groupes régionaux.</p> <p><u>Groupe de rédaction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Pas de décision de fond. – Décisions révisées/ finalisées par des consultations informelles et les groupes régionaux. – Les éléments des projets de décisions sont intégrés dans les documents d'information destinés au conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun coût financier pour le PNUD. Les coûts sont imputés au bureau du Président (p. ex. café, déjeuner, etc.). – Si le Président provient d'un pays en développement, le PNUD offrira de couvrir ses frais de représentation.

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
UNFPA	<p>– Présidence (passe chaque année à un autre groupe régional. Chacun de ces groupes assumera la présidence une fois au cours d'une période de 5 ans)</p> <p>– 4 Vice-Présidents</p> <p>Chacun des groupes régionaux choisit son représentant auprès du bureau ; la décision du groupe est automatiquement approuvée par consensus le premier jour de la session ordinaire du Conseil d'administration.</p> <p>Le bureau du PNUD/ UNFPA sert pendant une année civile.</p>	<p>– Préparer et organiser les réunions, c.-à-d. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les questions relatives à l'ordre du jour, à la documentation et à la structure de la réunion. • Mettre en avant les questions/points exigeant une décision du conseil. <p>– Faciliter la transparence dans la prise de décision.</p> <p>– Encourager le dialogue au cours des réunions.</p> <p>– Communiquer avec les Présidents des Conseils de l'UNICEF et du PAM pour organiser la Réunion conjointe des Conseils du PNUD/ UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, notamment pour ce qui est du choix des sujets à traiter. La Réunion conjointe a lieu une fois par an.</p>	<p>Entre les sessions, le bureau se réunit régulièrement à la Mission du Président du Conseil (pratique instaurée par les deux derniers Présidents) ou au PNUD (pratique habituelle auparavant).</p> <p>Au cours de la session, le bureau se réunit chaque jour pour examiner et approuver les résumés d'information, aménager le cas échéant l'ordre du jour, être informé par le Vice-Président/ représentant de chaque groupe régional, et examiner les questions exigeant l'attention du bureau.</p>	<p>Le bureau n'a aucun pouvoir décisionnel sur les questions de fond, mais peut prendre des décisions pour faciliter les travaux du conseil, tant durant les sessions qu'entre elles, pour ce qui est de l'ordre du jour, de la documentation et de la structure de la réunion.</p>	<p>Aucun coût financier (à l'exception d'une éventuelle réunion à l'heure du déjeuner), mais on relève des coûts en termes de temps pour le Secrétariat lors de la préparation des réunions du bureau.</p>

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
<p>ONUDC</p>	<p>Le bureau comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un président (passe chaque année à un groupe régional différent) – 3 Vice-Présidents – un rapporteur <p>Tous les groupes régionaux sont représentés. Un bureau élargi comprend les membres ci-dessus plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les présidents de chaque groupe régional – le Président du G77 – le Président de l'UE <p>Les membres du bureau sont généralement les représentants permanents auprès de l'ONU à Vienne et sont choisis à titre personnel.</p> <p>La Commission élit son bureau à la fin de sa session pour assurer un leadership dans la préparation de la session suivante et l'orientation politique du PNUCID (E 1999/30).</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Leadership au cours des sessions de la Commission (organe directeur de l'ONUDC). – Organe directeur du Fonds du PNUCID. – Orientations politiques. – Interface avec le Dir. Ex. selon les besoins. – Mobiliser des appuis pour ce qui est des débats, des résolutions, du suivi. – Par le biais de réunions entre les sessions et de groupes de travail spéciaux intergouvernementaux, aborder des questions particulières, p. ex. examen du budget, préparation des réunions ministérielles, rédaction des résolutions, etc. 	<p>Une fois par mois et plus fréquemment à l'approche des sessions, afin d'examiner toutes les questions de fond et d'organisation au cours de réunions entre les sessions et de groupes de travail spéciaux intergouvernementaux.</p>	<p>Le bureau et le bureau élargi préparent le terrain pour la prise de décisions. Les résolutions sont négociées avec le Comité plénier et adoptées en séance plénière de la Commission.</p>	<p>Aucun coût, car aucun espace de travail particulier n'est attribué au bureau. Dépenses de représentation, p. ex. si la réunion se tient à l'heure du déjeuner ou à la résidence d'un ambassadeur. Dépenses d'appui au Secrétariat que le SG doit couvrir par obligation conventionnelle.</p>

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
OIT	<p>Bureau formel (membres du Conseil d'administration) : Président du Conseil d'administration (durée 1 an ; rotation entre les 4 groupes régionaux), plus deux Vice-Présidents (travailleurs et employeurs). Seuls les membres réguliers du Conseil d'administration peuvent être élus au bureau.</p> <p>Bureau informel : bureau formel plus 6 coordonnateurs régionaux, y compris les Pays industrialisés à économie de marché (PIEM) et représentants supplémentaires des groupes des travailleurs et des employeurs (en fonction de la question examinée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de certains grands documents de politique. - Nomination des représentants officiels du Bureau aux réunions. - Approbation du programme officiel des réunions, symposiums, séminaires et autres réunions analogues. - Prie les ONG internationales et certaines organisations intergouvernementales à être représentées aux réunions de l'OIT. - Assure le bon fonctionnement de l'OIT en cas d'urgence (absence du DG ou problèmes de nature politique). 	<p>Consultations régulières (à chaque session du Conseil d'administration – 3 par an) et ad hoc avec le DG (conférences téléphoniques ou vidéoconférences, courriels).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décide de la recevabilité des plaintes. - Approuve les réunions entre les sessions. - Approuve l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'OIT fournit un soutien administratif au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'un bureau. - Le Président du Conseil perçoit des honoraires destinés à couvrir les coûts d'une réception durant une session du Conseil. - Le Président du Conseil accompagne le DG lors d'événements politiques majeurs, notamment lors de certaines visites dans les pays, lorsqu'il y est invité. - Les voyages et indemnités de subsistance des membres du bureau sont couverts par l'OIT. - L'OIT fournit les laissez-passer et cartes de visite.

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> – Président du Conseil exécutif – 6 Vice-Présidents du Conseil exécutif – Président de la Commission du programme et des relations extérieures. – Président de la Commission des finances et de l'administration. – Président du Comité spécial. – Président du Comité des ONG internationales. – Président du Comité sur les conventions et recommandations. – Directeur général de l'UNESCO. <p>Les Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif et les Présidents des divers comités/commissions sont élus par le conseil parmi les représentants des États Membres du Conseil pour une période de deux ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Aider le Président dans l'exercice de ses fonctions. – Les questions relatives aux invitations aux conférences et à la conclusion des accords avec des organisations internationales ou toute autre question sur lesquelles il ne semble pas nécessaire d'ouvrir un débat, seront examinées par le bureau, qui transmettra ses propositions au conseil, pour décision. Tout Etat Membre peut, au moment de la transmission de ces propositions, demander l'ouverture d'un débat sur tout point pour lequel le bureau a recommandé une adoption des décisions sans discussion ; dans ce cas, le point mentionné sera examiné par le conseil. – Le bureau fait office de comité de l'ordre du jour et l'emploi du temps et l'ordre dans lequel les points seront examinés. 	Les consultations ont généralement lieu pendant les sessions du Conseil exécutif.	Rôle consultatif seulement ; les décisions sont prises en plénière au cours des sessions du Conseil exécutif.	

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
OMS	Pas de bureau mais un groupe de 'représentants élus', soit le Président du Conseil exécutif (CE) et 4 Vice-Présidents (choisis par les membres régionaux, et non par les groupes régionaux à Genève), ainsi que le Rapporteur se réunissent deux fois par an.	<p>Le Groupe de 'représentants élus' n'a qu'une tâche à remplir : examiner l'ordre du jour de la session suivante du Conseil exécutif.</p> <p>Le Président du CE assume ses propres fonctions entre les sessions (p. ex. il participe à des conférences, etc.) mais il ne s'exprime pas au nom du CE dans de telles situations.</p>	Le Groupe de 'représentants élus' se réunit deux fois par an par téléconférence.	<p>Le Groupe n'a aucun pouvoir décisionnel.</p> <p>La question de savoir qui fixe/approuve l'ordre du jour définitif n'est toujours pas résolue.</p> <p><u>Groupe de rédaction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de recommandations/résolutions sont présentés par le Secrétariat et figurent dans les documents d'information générale. - Les projets peuvent aussi être présentés par les Etats Membres. - Si des questions/projets de recommandations controversés sont présentés, le Président du CE peut demander que soit établi un groupe de rédaction à composition non limitée ; ce groupe ne pourra se réunir que 48 heures après la présentation du projet. 	Le Président du CCP dispose d'un bureau dans le bâtiment de l'OMS et de l'assistance d'un secrétariat en fonction des besoins.

BUREAU DES ORGANES DIRECTEURS DES COPARRAINANTS

Coparrainant	Composition du bureau	Principales fonctions Mandat	Système de consultation (fréquence et forme)	Décisions prises	Coûts
Banque mondiale	Pas de bureau. Toutefois en 2000, un comité ad hoc chargé d'examiner les politiques et méthodes du Conseil a examiné une proposition d'un Directeur exécutif relative à la création d'une structure de type bureau pour contribuer à faciliter la consultation avec la direction et améliorer l'efficacité du Conseil en matière de prise de décisions. Cette proposition a été rejetée par le Conseil. Le Conseil de la Banque dans son intégralité (24 membres représentant 184 Etats Membres) se réunit deux fois par semaine, toute l'année (à l'exception d'une pause de deux semaines en août et pendant les périodes de vacances).	Bien qu'il n'y ait pas de bureau, le Doyen et le Co-Doyen (pour les pays développés et en développement) du conseil peuvent prendre certaines mesures, p. ex. créer une équipe de travail ; proposer des choix de groupes de travail. Le Représentant préside la réunion mensuelle du Comité d'orientation qui examine et décide du programme de travail du Conseil. Le Doyen préside aussi les séances à huis clos qui concernent la nomination et la compensation du Président. Pas de rapporteur (la prise de notes et les services de transcription sont assurés par le secrétariat).		<u>Groupe de rédaction</u> – Le Conseil approuve les prêts, les documents d'orientation et le contrôle du budget; – Les décisions sont prises en plénière, il n'y a pas de groupe de rédaction ; – Pas de discussions régulières dans les groupes régionaux, même s'il arrive que certains groupes se rencontrent pour discuter de certaines questions (p. ex. le G7, concernant le budget, les revenus nets, certaines questions de prêts, etc. ; pays receveurs, pour discuter du coût des prêts, du mécanisme de l'IDA, des revenus nets, etc.) ; – Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les gestionnaires de rang élevé ; – Les comités du Conseil et les groupes de travail formulent des recommandations, mais ne prennent pas de décisions.	Le Conseil de la Banque mondiale se trouve dans les locaux de la Banque et tous les coûts, de personnel, de bureaux et de déplacements, sont couverts par le budget de la Banque.